

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **Régate d'Automne**
Date complète : **18 octobre 2026**
Lieu : **Plan d'eau de REININGUE**
Autorité Organisatrice : **Club de Voile de Mulhouse (CVM)**
Grade : **5B (IND) – 5C (INVL)**

Préambule :

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

À ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. *Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puits de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).*

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. *Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.*

3. *Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.*

1. RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le 18/10/26 à partir de 9h00 au niveau du club house du CVM.
- 2.1 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3. COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La régate est ouverte à tous les bateaux des classes suivantes :
- | | |
|---------------------------------------|-----------|
| Intersérie Dériveur (IND) | 5B |
| Intersérie Voile Légère (INVL) | 5C |
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1 Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant".
- Pour chaque concurrent mineur, être en possession d'une Licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger, un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing, un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros et pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne en remplissant le formulaire d'inscription avant le **18/10/2026 à 8h30**.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

- 4.4 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :
Inscriptions au club-house le 18/10/2026 entre 8h30 et 9h30.

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
Jour et date : **18/10/2026 de 8h30 à 9h30**
- 5.2 Jours de course :

Date	Classe(s)
18/10/2026	Toutes

- 5.3 Nombre de Courses : **un maximum de 6 courses**
- 5.4 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **10h15**.
- 5.5 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h00**.

6. LIEU

- 6.1 **Une annexe à cet avis de course présente** le plan du lieu de la compétition.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit.

8. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 **2 courses** validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 9.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

10. PROTECTION DES DONNÉES

- 10.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements

télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

10.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

11 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

12 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : Des coupes seront remises aux gagnants de chaque intersérie, ou de groupe de classe qui pourront être définis en fonction du nombre d'inscrits et du type des bateaux.

13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

13.1 Une restauration sera disponible sur place (pause prévue en milieu de journée). Réservation avant le 12.10.2026 sur [Réservation et paiement repas en ligne](#)

13.2 Pour plus d'informations, veuillez contacter : **Club de Voile de Mulhouse au 03 89 55 40 15**

ANNEXE ZONE DE COURSE

Attention à la Zone de Navigation
pendant la période d'ouverture de la plage

